

Québec, le 29 juillet 2014

6211-03-047

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'augmentation de la puissance de la centrale au biogaz de Lachute

Monsieur le Ministre,

Afin de répondre à notre demande d'audience publique concernant le projet mentionné ci-dessus, vous avez, le 5 juin dernier, confié au BAPE un mandat d'enquête avec médiation en environnement.

Au terme de la médiation menée par M. Michel Germain, commissaire responsable et membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, nous nous déclarons satisfaits des engagements pris par Lidya Énergie S.E.C, consignés dans l'entente ci-annexée.

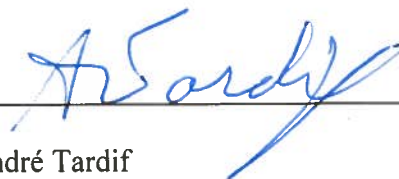
À la suite de ce processus, nous vous informons que nous acceptons de retirer notre demande d'audience publique relativement à ce projet.

Le retrait de notre demande d'audience est conditionnel à ce que le décret d'autorisation réfère aux engagements pris par le promoteur dans le cadre de la médiation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pauline Mondou



André Tardif

c.c. : Michel Germain, BAPE

p.j. : Engagements du promoteur